



LIGNES DIRECTRICES

pour le retour au boccia

Version 1.0



Powered by
Supporté par



The Canadian Cerebral Palsy Sports Association
L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 4 |
| Principes directeurs..... | 4 |
| Phases du retour au boccia..... | 5 |
| Sécurité des participants..... | 5 |
| Installations..... | 7 |
| Retour à l'entraînement..... | 8 |
| Transport..... | 9 |
| Aspects mentaux du retour au jeu..... | 10 |
| Bonnes pratiques pour la réduction des risques..... | 11 |
| Un participant a des symptômes - On fait quoi ? | 11 |
| Un participant a reçu un test positif à la COVID-19 - On fait quoi ?..... | 12 |
| Mentions légales..... | 12 |
| Merci..... | 14 |
| Groupe de travail du retour au boccia..... | 14 |
| Comité du retour au sport de haute performance..... | 15 |
| Groupe de travail d'À nous le podium..... | 15 |
| Annexe A - Liens vers les directions de santé publique provinciales.. | 17 |
| Annexe B - Autres ressources..... | 18 |
| Annexe C - Questions clés sur la gestion des risques..... | 19 |
| Annexe D - Évaluation des risques et outil de réduction des risques pour les clubs..... | 20 |
| Annexe E - Ligne d'assistance du sport canadien..... | 21 |





Crédit photo: François Lacasse (en haut à gauche), François Mellet (en haut à droite)

Introduction

Alors que les communautés partout au Canada font leur retour graduel au sport, ce document établit des lignes directrices pour assurer un environnement sécuritaire afin de protéger les athlètes, les familles et les communautés de boccia.

Ce document est destiné à être utilisé par nos partenaires provinciaux, les clubs et l'ensemble de la communauté de boccia. Les athlètes, partenaires de performance, entraîneurs, officiels, bénévoles, familles et administrateurs joueront tous un rôle essentiel pour assurer un retour réussi au boccia.

Selon l'outil national d'évaluation des risques développé par À nous le podium, le Comité paralympique canadien (CPC) et le Comité olympique canadien (COC), le score du risque global actuel du boccia est « très élevé ». La sécurité des athlètes et du personnel de boccia sera toujours notre priorité absolue. Pour le moment, seul l'entraînement individuel et de manière volontaire est recommandé. Il est important de noter que le retour à l'entraînement est une décision personnelle, entièrement basée sur la situation de santé individuelle de chaque athlète, sa famille et son entraîneur ainsi que l'état ou la situation des installations. L'organisation de compétitions n'est pas autorisée et la phase de compétition ne fait pas partie de cette version du document.

L'information contenue dans ce document a pour but de compléter – et non remplacer – les réglementations locales, provinciales ou nationales auxquelles les organisations doivent se conformer. En plus de se référer à ce document, les programmes devraient consulter les autorités sanitaires locales, provinciales et nationales afin de développer leur propre plan qui tient en compte leurs propres besoins et leur situation. Les clubs sont également fortement encouragés à remplir l'outil d'évaluation des risques et la liste de contrôle pour la réduction des risques pour les clubs avant de reprendre l'entraînement.

Le retour au boccia exigera de la flexibilité et une approche individualisée pour chaque athlète, programme ou club. Ce n'est pas une course. Ce sera un processus lent et prudent. La reprise des activités de boccia ne doit pas compromettre la santé des personnes ou des communautés. Il faut comprendre et prévoir que de nouvelles éclosions de la COVID-19 pourraient entraîner un autre arrêt des activités de boccia.

Veuillez noter : ces lignes directrices sont un travail continu. Ceci est la version 1. À mesure que la pandémie évolue, il est prévu qu'il y aura d'autres mises à jour.

Principes directeurs

- La reprise des activités sportives peut apporter plusieurs bénéfices sur la santé, l'économie, la vie sociale et culturelle à la société canadienne à mesure qu'elle émerge de la situation entourant la COVID-19.
- La reprise des activités de boccia ne doit pas compromettre la santé des personnes ou de la communauté, incluant les athlètes de boccia.
- Le retour aux activités sportives sera basé sur des informations objectives relatives à la santé afin de garantir que ces activités sont menées en toute sécurité et qu'elles ne risquent pas d'augmenter les taux de transmission locale de la COVID-19.
- Toutes les décisions concernant la reprise des activités sportives doivent être prises en se référant soigneusement à ces principes nationaux et conformément aux directives des autorités fédérales, provinciales et locales de santé publique.



Phases du retour au boccia

Des lignes directrices ont été élaborées pour les phases 1 et 2. De nouvelles lignes directrices pour les phases 3 et 4 doivent encore être développées. La réussite des deux premières phases sera de la plus haute importance avant de passer aux phases ultérieures.

| | |
|---------|---|
| Phase 1 | <ul style="list-style-type: none">• Éducation• Les clubs/programmes doivent fournir aux participants des informations sur le programme qui aideront ceux-ci et leur médecin à prendre une décision éclairée quant à leur retour ou non à l'entraînement et doivent inclure des détails tels que :<ul style="list-style-type: none">◦ Description de l'activité sportive◦ Mesures de réduction des risques qui seront suivies• Entraînement individuel (1 athlète + 1 partenaire de performance)• Un entraîneur seulement (à condition que le partenaire de performance soit un adulte et qu'il ait terminé la vérification des antécédents, conformément à la Règle de deux)• L'entraîneur doit maintenir une distance physique de 2 m de l'athlète et du partenaire de performance en tout temps• Les partenaires de performance récupèrent les balles de leur propre athlète uniquement• Pas de partage d'équipement• Pas de spectateurs• Pas de compétition |
| Phase 2 | <ul style="list-style-type: none">• Entraînement en petits groupes (4 athlètes + partenaires de performance)• Un entraîneur seulement (à condition que le partenaire de performance soit un adulte et qu'il ait terminé la vérification des antécédents, conformément à la Règle de deux)• L'entraîneur doit maintenir une distance physique de 2 m en tout temps• Les partenaires de performance récupèrent les balles de leur propre athlète uniquement• Les athlètes doivent maintenir une distance physique de 2 m pendant l'entraînement• Maximum de deux athlètes par terrain de boccia• Minimum de deux zones de lancer entre les athlètes ou utiliser un terrain double avec un athlète à chaque extrémité• L'accent est mis sur le développement des habiletés uniquement (pas de parties)• Les athlètes doivent éviter de lancer des balles dans la même direction où d'autres athlètes pratiquent leurs habiletés• Pas de partage d'équipement• Pas de spectateurs• Pas de compétition |
| Phase 3 | <ul style="list-style-type: none">• Compétitions locales / provinciales – À déterminer |
| Phase 4 | <ul style="list-style-type: none">• Compétitions nationales – À déterminer |

Sécurité des participants

RECOMMANDATIONS

- ✓ Avant de partir pour l'entraînement, les athlètes, les partenaires de performance et les entraîneurs ou toute personne accompagnant l'athlète doivent effectuer une **auto-évaluation**.
- ✓ Si un athlète ou un partenaire de performance ressent des symptômes nouveaux au cours des dernières 48 heures, il doit rester à la maison.



Sécurité des participants *(a continué)*

- ✓ Les symptômes peuvent inclure les suivants, sans toutefois s'y limiter :
 - Fièvre
 - Toux nouvelle ou persistante
 - Difficulté à respirer
 - Nausée / diarrhée
 - Mal de tête et fatigue extrême
 - Nez bouché ou qui coule
 - Perte de goût ou d'odorat
- ✓ À leur arrivée sur les lieux de l'entraînement, les athlètes, les partenaires de performance et les entraîneurs doivent remplir un **formulaire de décharge** et un **formulaire d'attestation quotidienne**.
- ✓ Le personnel des organisations doit conserver des registres de présence pour faciliter le retraçage des contacts en cas de besoin
- ✓ Les organisations ne sont pas tenues de soumettre les formulaires de décharge et d'attestation ainsi que le registre de présence à l'Organisme national de sport, mais sont responsables de les conserver dans leurs dossiers
- ✓ Si une personne ressent des symptômes pendant qu'elle est dans les installations, elle doit immédiatement :
 - Aviser son entraîneur
 - Quitter l'établissement le plus rapidement possible, tout en suivant les recommandations dans la section relative au transport
 - Contacter son médecin pour plus de conseils
- ✓ Les personnes ressentant des symptômes sont fortement encouragées à passer un test de dépistage de la COVID-19 dès que possible.
- ✓ Bien qu'il puisse y avoir des différences dans les recommandations de santé publique d'une région à l'autre, les pratiques suivantes sont généralement recommandées concernant l'utilisation du masque :
 - Un masque est la première ligne de défense et doit être porté si possible
 - Quand le port du masque n'est pas possible, le port d'une visière ou d'un masque facial est recommandé
 - Si ni le port du masque ni le port de la visière n'est possible, mais que le partenaire de performance de l'athlète EST de la même maison ou dans sa « bulle », ou que l'athlète peut s'entraîner de manière indépendante, il peut le faire tout en gardant la distanciation physique en vigueur avec les autres dans les installations
 - Si rien de ce qui précède n'est possible, l'athlète ne devrait pas effectuer son retour à l'entraînement pendant les phases 1 et 2
- ✓ Les athlètes et toute personne les accompagnant doivent apporter leur propre masque ou visière. Si ce n'est pas possible, les clubs ou les installations peuvent avoir un petit inventaire sur place.
- ✓ Il est recommandé que :
 - Les mains soient désinfectées avant et après avoir enlevé votre masque ou visière
 - Les visières soient désinfectées après chaque séance d'entraînement
 - Les masques jetables soient jetés dans une poubelle après chaque séance d'entraînement
 - Si vous utilisez un masque (ou couvre-visage) en tissu, celui-ci doit être ramené à la maison et lavé entre les entraînements



Sécurité des participants *(a continué)*

- ✓ Les participants doivent se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique ou du désinfectant pour les mains (>70% d'alcool) :
 - À leur entrée dans les installations
 - À leur entrée et leur sortie du terrain
 - À chaque pause pendant l'entraînement (pause d'eau, repos, après être revenu de l'aire de jeu pour voir ou ramasser des balles, etc.)
 - À leur sortie des installations, avant d'entrer dans leur véhicule et en arrivant à la maison

Installations

Chaque installation a des aspects uniques (emplacement, taille, nombre de terrains, aménagement, etc.) qui doivent être pris en considération. Chaque installation doit être évaluée au cas par cas, en tenant compte des réglementations locales, provinciales ou nationales en vigueur (distanciation physique, restrictions relatives aux rassemblements publics, etc.). Bien que les terrains de boccia (6 m x 12,5 m) soient utilisés comme référence dans ce document, il est entendu que tous les athlètes n'ont pas accès à un espace qui correspond à un terrain complet. Les organisations sont encouragées à appliquer du mieux qu'ils peuvent ces lignes directrices à leur espace d'entraînement. Les organisations doivent travailler en collaboration avec les propriétaires des installations et discuter de toute préoccupation à l'avance, en fournissant à ceux-ci une copie des lignes directrices pertinentes si nécessaire.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Demander aux propriétaires de l'installation les détails sur les protocoles de nettoyage et de désinfection qui seront en place et qui est responsable du nettoyage entre les utilisations (personnel de l'installation ou personnel/bénévoles du club), incluant :
 - Y a-t-il un registre de nettoyage à remplir ?
 - Y a-t-il une pause entre les réservations afin de permettre le nettoyage des terrains, toilettes, etc. ?
- ✓ Confirmer que l'établissement a un assez bon système de chauffage, ventilation et climatisation pour assurer une circulation et filtration d'air appropriée.
- ✓ Travailler avec l'établissement pour développer un protocole d'entrée et de sortie sécuritaire. Tous les participants doivent entrer dans l'établissement, s'entraîner et en sortir de la manière la plus efficace possible pour minimiser les contacts inutiles.
- ✓ Dans la mesure du possible, les athlètes, les partenaires de performance et toute personne aidant l'athlète doivent se rencontrer dans le stationnement et entrer dans l'installation ensemble afin de pouvoir se désinfecter et se préparer avant d'entrer. À la sortie de l'installation, les athlètes, les partenaires de performance, les entraîneurs, etc. doivent quitter sans délai inutile dès la fin de l'entraînement.
- ✓ Les participants sont encouragés à utiliser les toilettes à la maison avant de quitter leur domicile. Cependant, les toilettes doivent être à la disposition des participants si nécessaire et doivent être nettoyées après chaque session.



Installations (a continué)

RECOMMANDATIONS

- ✓ Les athlètes et les partenaires de performance doivent apporter les articles suivants. Chaque article doit être clairement identifié et ne doit pas être partagé avec d'autres :
 - Balles de boccia (les leurs ou un ensemble qui leur est prêté par leur club et qui est désigné à leur utilisation exclusive)
 - Bouteille(s) d'eau remplie(s) à la maison (ne pas accéder aux abreuvoirs ou aux robinets de salle de bain pour remplir les bouteilles d'eau)
 - Serviette
 - Produits désinfectants, incluant (sans toutefois s'y limiter) :
 - Désinfectant pour les mains à base de gel hydroalcoolique (>70% d'alcool)
 - Lingettes désinfectantes
 - Mouchoirs
 - Toutes fournitures médicales nécessaires
- ✓ En raison de la prévalence des allergies au latex, si des gants sont utilisés, ils ne doivent pas être en latex
- ✓ Les participants sont fortement encouragés à laisser tous leurs objectifs personnels non nécessaires et non reliés au boccia (téléphones cellulaires, etc.) à l'extérieur des installations. Lorsque ce n'est pas possible, tous les objets personnels doivent être conservés dans un récipient fermé avec un couvercle ou un sac à dos personnel.
- ✓ Dans la mesure du possible, les fauteuils roulants manuels peuvent être poussés afin de minimiser la contamination des mains des athlètes par le sol.
- ✓ Les fauteuils roulants qui ne sont pas utilisés à l'entraînement doivent être laissés à l'extérieur du gymnase.
- ✓ Aucun repas ne doit être consommé sur place.
- ✓ Les participants sont encouragés à utiliser des ouvre-portes automatiques dans la mesure du possible.
- ✓ Les partenaires de performance doivent appuyer sur les boutons de l'ascenseur pour les athlètes et utiliser leurs coudes au lieu de leurs doigts, si possible.
- ✓ Un maximum de deux personnes peut être dans l'ascenseur en même temps.
- ✓ À la sortie de l'ascenseur, toutes les personnes doivent se désinfecter les mains avec un désinfectant pour les mains qui contient plus de 70% d'alcool.
- ✓ Toutes les surfaces d'entraînement et les tables doivent être désinfectées après chaque séance d'entraînement à l'aide d'un désinfectant – vaporiser une solution de peroxyde d'hydrogène non toxique à 3% à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon jetable est recommandé.
- ✓ Les heures d'entraînement doivent être échelonnées afin de permettre le départ du premier groupe et le temps de nettoyage pour que les produits fassent effet entre la fin d'une séance et le début de la suivante.
- ✓ Utiliser **des produits approuvés par le gouvernement du Canada** pour le nettoyage, en étant sûr de suivre les instructions des produits
- ✓ Voir les lignes directrices relatives au **nettoyage et à la désinfection des espaces publics pendant la COVID-19** pour plus d'informations.

Retour à l'entraînement

RECOMMANDATIONS

- ✓ Dans la mesure du possible, chaque athlète devrait avoir un assistant (soit un partenaire de performance permanent ou un remplaçant) et ce partenaire de performance devrait s'entraîner avec le même athlète tout au long de la séance d'entraînement.



Retour à l'entraînement (a continué)

- ✓ Si un athlète n'a pas le même partenaire de performance à chaque séance d'entraînement, il peut quand même s'entraîner, à condition que le nouveau partenaire de performance :
 - Complète l'auto-évaluation
 - Prenne connaissance des recommandations pour le retour au boccia
 - Remplis le formulaire de décharge et le formulaire d'attestation
- ✓ Les athlètes doivent avoir et utiliser leurs propres balles ou avoir un ensemble qui leur est prêté par leur club et qui est désigné à leur utilisation exclusive
- ✓ Les balles doivent être désinfectées avant et après chaque séance d'entraînement et suivant les mesures suivantes : **Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19)**
- ✓ Si le partage de balles est nécessaire, il est recommandé de :
 - Désinfecter les mains plusieurs fois pendant les séances d'entraînement
 - Désigner un ensemble de balles par athlète par séance
 - Désinfecter les balles entre chaque utilisation
- ✓ Seuls l'athlète ou son partenaire de performance peuvent manipuler les balles et l'équipement de l'athlète
- ✓ Il est recommandé d'utiliser une pince de préhension (outil de ramassage)
- ✓ Les fauteuils roulants qui ne sont pas utilisés à l'entraînement doivent être laissés à l'extérieur du gymnase.
- ✓ Minimiser les déplacements en fauteuil roulant sur la surface du terrain
- ✓ Les autres pièces d'équipement telles que les rampes doivent être désinfectées avec un vaporisateur désinfectant
- ✓ Les utilisateurs de fauteuil roulant manuel doivent se désinfecter les mains après avoir poussé leur fauteuil roulant
- ✓ Les athlètes et les partenaires de performance doivent se désinfecter les mains après qu'un athlète ait déplacé son fauteuil roulant sur la surface de jeu
- ✓ Les souliers d'intérieur portés par l'athlète (s'il peut marcher) et par le partenaire de performance doivent être désinfectés avant chaque séance d'entraînement
- ✓ Laisser les portes ouvertes dans la mesure du possible pour limiter l'utilisation des points de contact (poignées de porte, barres, etc.). Si ce n'est pas possible, les points de contact doivent être nettoyés après chaque séance.
- ✓ La présence de spectateurs est interdite

Transport

RECOMMANDATIONS

- ✓ S'il y a utilisation de transport en commun, de taxi ou d'application de covoiturage, connaître les mesures de réduction des risques de la compagnie afin que les athlètes puissent juger de leurs risques et prendre une décision éclairée quant à utiliser cette méthode de transport ou non (y aura-t-il plus d'un fauteuil roulant par voyage, y aura-t-il plusieurs arrêts et ramassages de passagers, les conducteurs portent-ils des masques / visières ?)
- ✓ Dans la mesure du possible, réserver le transport à l'heure la plus proche possible de la séance d'entraînement afin de minimiser le temps d'attente et l'exposition possible



Transport (a continué)

- ✓ Toucher le moins possible les surfaces dans le véhicule
- ✓ Porter un masque ou une visière si possible
- ✓ En attendant l'arrivée du transport :
 - Attendre dehors si possible
 - Porter un masque ou une visière en attendant si possible
 - Attendre à un endroit éloigné de la porte ou d'autres personnes
 - Éviter de toucher à toute surface en attendant
- ✓ Si les participants estiment que le chauffeur ne suit pas les procédures, les participants peuvent :
 - Demander au conducteur de suivre les procédures
 - Refuser le transport
 - Signaler le manquement du conducteur en utilisant les procédures de signalement de la compagnie
- ✓ Si un participant commence à ressentir des symptômes après son arrivée dans les installations, il doit :
 - Aviser son entraîneur immédiatement
 - Continuer à porter un masque ou une visière
 - Prendre un transport privé jusqu'à la maison (taxi accessible, covoiturage)
 - Laisser les fenêtres ouvertes pour faciliter la circulation de l'air
 - Garder les coordonnées du conducteur pour le futur retraçage des contacts

Aspects mentaux du retour au jeu

Les aspects mentaux du retour au boccia varieront selon la personne, le contexte, le sport et l'environnement. Le stress de retourner à l'entraînement est réel. Chaque athlète arrivera à ses propres conclusions quant à savoir si et/ou quand il est prêt à retourner à son sport et dans quelle mesure. La Dre Amélie Soulard, préparatrice mentale pour le programme national de boccia, a développé un **plan d'action à trois étapes** pour les athlètes qui envisagent de reprendre leur sport. Nous recommandons également de lire les grandes lignes que Basketball Canada a établies sur **les aspects mentaux du retour au sport**.

Ci-dessous se trouvent des points de discussion et des éléments à considérer lorsque les athlètes envisagent de reprendre leur sport :

- Y a-t-il un désir à reprendre le sport ?
- Aucun athlète ne subira de pression pour reprendre
- Le choix personnel est important pour assumer le risque (décision éclairée sous recommandation médicale si nécessaire)
- Si un athlète n'est pas à l'aise de retourner aux installations d'entraînement, il peut demander à son entraîneur si l'option de s'entraîner virtuellement, à distance, est possible
- Le respect mutuel est attendu et encouragé parmi les membres participants quant à leur choix de porter ou non un masque lorsqu'il est possible de maintenir la distanciation physique



Bonnes pratiques pour la réduction des risques

RECOMMANDATIONS

Les formulaires de décharge de responsabilité ne sont qu'un élément faisant partie d'un plan bien élaboré de réduction des risques. Un formulaire de décharge devrait être utilisé conjointement avec l'élaboration et la mise en place de mesures préventives raisonnables basées sur les directives sanitaires provinciales pour protéger la santé et la sécurité des participants du risque de contracter la COVID-19 ou toute blessure autrement faite. Certaines de ces mesures préventives pourraient comprendre :

- 1 Mettre en place un système dans lequel les installations et l'équipement sont régulièrement et complètement désinfectés, inspectés et entretenus
- 2 Élaborer un plan général de sécurité qui aborde les dangers prévisibles pouvant entraîner la responsabilité
- 3 Tenir un dossier écrit du plan de sécurité et un registre des mesures prises pour répondre aux préoccupations de sécurité
- 4 Afficher de manière visible et claire des pancartes, des panneaux ou des images pour informer les participants des risques inhérents associés au fait de se présenter dans les installations ou à un événement
- 5 Éduquer et informer les entraîneurs, le personnel, les bénévoles et les administrateurs des diverses façons dont la responsabilité peut être engagée

Un participant a des symptômes – On fait quoi ?

Si un participant a des symptômes d'un rhume, ressemblant à ceux de la grippe ou a des symptômes de la COVID-19, les étapes suivantes devraient être entreprises :

RECOMMANDATIONS

- 1 Le participant devrait aller passer un test de dépistage de la COVID-19 et se mettre en quarantaine jusqu'à ce qu'il reçoive ses résultats
- 2 Si son test est négatif, mais que le participant continue d'avoir des symptômes, il doit se mettre en quarantaine pour un minimum de 10 jours et attendre que tous ses symptômes disparaissent
- 3 Le participant pourrait refaire un test de dépistage de la COVID-19 cinq jours après le premier test
- 4 Si le participant reçoit un test positif à la COVID-19, les étapes suivantes devraient être entreprises



Un participant a reçu un test positif à la COVID-19 – On fait quoi ?

Si un participant a reçu un test positif à la COVID-19, les étapes suivantes devraient être entreprises :

RECOMMANDATIONS

- 1 Aviser immédiatement l'entraîneur et le gestionnaire des programmes
- 2 Suspendre l'entraînement
- 3 Aviser les propriétaires des installations
- 4 Aviser toutes les personnes qui auraient pu avoir un contact avec ce participant pendant un entraînement
- 5 Tout participant qui présente des symptômes devrait être évalué et testé de façon appropriée
- 6 L'entraînement peut reprendre si les participants ont passé deux tests à cinq jours d'intervalle et qui sont tous négatifs OU si les participants ont terminé une quarantaine de 14 jours sans développer de symptômes

Mentions légales

L'information contenue dans ce guide est à jour au moment de sa publication et s'accorde avec les recommandations actuelles des autorités nationales et internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence de la santé publique du Canada. Cependant, les recommandations peuvent rapidement changer selon l'évolution de la situation de la COVID-19 aux niveaux local, provincial, national et international. Des ressources locales doivent aussi être consultées pour obtenir de l'information à jour. Ces informations sont acceptées à condition que les erreurs ou omissions ne soient pas à l'origine d'une réclamation, d'une demande ou d'une cause d'action.

Si un passage de ce guide entre en conflit avec les lois applicables et les recommandations des autorités locales de santé publique, les membres doivent se conformer aux lois et aux conseils de la santé publique et adapter leur approche. Consultez votre compagnie d'assurance afin de déterminer si la COVID-19 et d'autres maladies contagieuses sont incluses dans votre police d'assurance. L'ACSPC entame des démarches afin de confirmer si tout ce qui est lié à la COVID-19 est couvert ou exclus dans notre police d'assurance.

Dès que de nouvelles informations seront disponibles, des efforts seront mis pour faire une mise à jour du document. La version révisée de ce dernier sera transmise aux membres. Les informations et les recommandations émises dans ce guide devraient être utilisées afin d'élaborer des plans individuels qui évaluent les risques spécifiques à chaque milieu d'entraînement. Ce document a pour but de compléter, et non remplacer, les consignes émises par les autorités de santé publique. Toute personne, en consultation avec un professionnel de la santé, est également tenue d'évaluer ses propres risques.

En cas d'ambiguïté ou de conflit entre ce guide et les directives des autorités fédérales, provinciales ou locales, ce sont ces dernières qui ont préséance.



Crédit photo: SportAbility (milieu gauche), François Lacasse (en bas à droite)

Merci!

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et Boccia Canada ont formé un groupe de travail pour développer ces exigences pour un retour au jeu. Ce groupe de travail comprenait également des professionnels de la santé, des athlètes de boccia, des entraîneurs, des organismes provinciaux, des arbitres et des classificateurs, qui comprennent le sport, les athlètes concernés et les risques uniques auxquels ils font face. Ces lignes directrices ont été abordées dans la perspective de rendre le boccia aussi sécuritaire que possible, tout en permettant aux athlètes de pratiquer le sport qu'ils aiment pendant cette période difficile.

Ce document s'est inspiré du Cadre du retour au sport développé par le groupe de travail canadien sur la COVID-19 et le retour au sport de haute performance, en consultation avec les partenaires sportifs, des médecins en chef, et le Comité consultatif de médecine sportive (CCMS) ainsi que les recommandations du Comité de retour au sport de haute performance en boccia.

Nous aimerions également remercier les membres du groupe de travail du retour au boccia pour leur aide dans l'élaboration de ces lignes directrices.

► Groupe de travail du retour au boccia

COPRÉSIDENTES

Eileen Bartlett, Présidente du Comité de participation et développement, Conseil de Boccia Canada

Jennifer Larson, Responsable des programmes, Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux

Heather Bonas – Coordinatrice du sport sécuritaire, ACSPC
Tara Chisholm – Entraîneuse, *Medicine Hat Adaptive Sport and Recreation* (Alb.)

Lance Cryderman – Athlète, *Sudbury Shooting Stars* (Ont.)

Loretta Davis – Entraîneuse, *Niagara Penguins* (Ont.)

Mario Delisle – Entraîneur-chef, Programme de haute performance

Lorette Dupuis – RN, BN, MPH, CCHN(C), Classificatrice

Adam Dukovich – *Ontario Cerebral Palsy Sports Association*;
Président du Conseil des athlètes de Boccia Canada (Ont.)

Tiffany Gaudette – Entraîneuse, *Mississauga Cruisers* (Ont.)

Chris Halpen – Athlète, *Victoria Screamers Boccia Club* (C.-B.)

Wendy Halpen – *Victoria Screamers Boccia Club* (C.-B.)

Marie Hébert – Kinésiologue, Arbitre (Qc)

Ross MacDonald – Directeur général, *SportAbility* (C.-B.)

José Malo – Directrice générale, Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (Qc)

Cluney Mercer – Entraîneur, *Easter Seals Newfoundland and Labrador* (T.-N.-L.)

Colleen Moyer – *Manitoba Possible* (Man.)

Katie Gonser – Physiothérapeute, Classificatrice (Ont.)

Ryan Rondeau – Athlète (Alb.)

Notre travail a été fortement inspiré des travaux du Comité du retour au sport de haute performance et du groupe de travail d'À nous le podium. Nous aimerions les remercier et reconnaître leurs efforts.

► Comité du retour au sport de haute performance

Mario Delisle – Entraîneur-chef
Lisa Corbeil – Physiothérapeute de l'équipe
Dr François Prince – Université de Montréal
Iulian Ciobanu – Athlète
Alison Levine – Athlète

► Groupe de travail d'À nous le podium

Anne Merklinger – Présidente du groupe de travail, directrice générale, À nous le podium
Dr Mike Wilkinson – Médecin en chef, Comité olympique canadien
Dr Andy Marshall – Médecin en chef, Comité paralympique canadien
Lorraine Lafrenière – Directrice générale, Association canadienne des entraîneurs
Paul Melia – Directeur général, Centre canadien pour l'éthique dans le sport
Catherine Gosselin-Després – Directrice exécutive, sport, Comité paralympique canadien
Dave Mirotta – Directeur de la performance olympique, Comité olympique canadien
John Atkinson – Directeur de la haute performance, Natation Canada
Rowan Barrett – Directeur de la haute performance, Canada Basketball
Eugene Liang – Directeur de la haute performance, Triathlon Canada
Marshall Starkman – Directeur général, Hockey Canada
Mike Slipchuk – Directeur de la haute performance, Patinage Canada
Carla Nicholls – Responsable de la performance en para-athlétisme, Athlétisme Canada
Ian Mortimer – Directeur du développement, Canoë Kayak Canada
Kate Boyd – Gestionnaire de la haute performance paranordique et entraîneuse prochaine génération, Nordiq Canada
Dave Ellis – Directeur de la haute performance, Ski Cross Canada, Canada Alpin
Inaki Gomez – Membre de la Commission des athlètes, Comité olympique canadien
Erica Gavel – Membre de la Commission des athlètes, Comité paralympique canadien
Jocelyn East – Coprésidente, groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la sécurité, l'intégrité et l'éthique dans le sport
Dale Measner – Coprésident, groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la sécurité, l'intégrité et l'éthique dans le sport
Kelly Dearborn – Analyste principal des programmes, Sport Canada
Jason Poole – Directeur, service à la performance, Institut canadien de sport de Calgary
Dre Suzanne Leclerc – Médecin en chef, Institut national du sport du Québec
Dre Taryn Taylor – U Sports
Mark Hahto – Directeur des sports d'été, À nous le podium
Dre Patricia Chafe – Directrice des sports d'hiver, À nous le podium
Dr Andy Van Neutegem – Directeur des sciences du sport, de la médecine sportive et de l'innovation, À nous le podium



Crédit photo: Jean-Baptiste Benavent (milieu gauche), François Lacasse (en bas à gauche), SportAbility (en bas à droite)

► Annexe A – Liens vers les directions de santé publique provinciales

** cliquez sur le nom de la province ci-dessous pour un lien vers les ressources de santé publique*



▶ Annexe B – Autres ressources

[Maladie à coronavirus](#)

[Outil d'auto-évaluation COVID-19 de Santé Canada](#)

[Cadre de retour au sport de haute performance d'À nous le podium](#)

[LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES POUR UN RETOUR AU SPORT](#)
[Alberta](#)

[Colombie-Britannique](#)

[Île-du-Prince-Édouard](#)

[Manitoba](#)

[Nouvelle-Écosse](#)

[Ontario](#)

[Québec](#)

[Terre-Neuve-et-Labrador](#)

[FORMULAIRE DE DÉCHARGE](#)

[Limitation de la responsabilité pour la transmission de la COVID-19](#)

[Formulaire de décharge – Entraînement à distance](#)

[Formulaire de décharge – Utilisation des installations](#)

[Formulaire de décharge – Participation à un événement](#)

[Formulaire d'attestation – COVID-19](#)

► Annexe C – Questions clés sur la gestion des risques

Les questions suivantes devraient être au premier plan des protocoles de retour au sport :

MÉSURES PARTICULIÈRES POUR LIMITER LA TRANSMISSION

Quelles mesures particulières allez-vous prendre pour réduire le risque de transmission chez les athlètes et le personnel ? Assurez-vous d'être spécifique dans toutes vos installations.

CONNAISSANCES DU PERSONNES

Quels sont les plans spécifiquement reliés à la situation actuelle concernant la COVID-19 mettez-vous en place pour améliorer la compréhension et les connaissances des membres de votre personnel (dont le personnel de soutien de vos installations) ?

SENSIBILISATION À LA SANTÉ PUBLIQUE

Quels moyens seront adoptés afin d'aviser les athlètes et les membres du personnel et de les tenir complètement informés des dernières nouvelles locales émises par la santé publique à propos de la COVID-19 ?

PRÉPARATION D'UN PLAN EN CAS D'URGENCE

Quelles stratégies spécifiques préparez-vous afin d'intervenir de façon efficace en situation d'urgence ? Veuillez inclure toutes les mesures de dépistage qui seront mises en œuvre, le type de tests pour émettre des diagnostics (s'il y a lieu) qui seront utilisés pour dépister les personnes asymptomatiques ou symptomatiques.

CAPACITÉ D'ISOLEMENT

Quelles sont les mesures particulières mises en place afin d'isoler les athlètes ou les membres du personnel au besoin ?

COORDINATION ET LOGISTIQUE

1. Quels plans particuliers préparez-vous pour améliorer la communication et la collaboration avec vos organisations partenaires ?
2. Quelles politiques et procédures spécifiques permettront d'améliorer la coordination de la logistique entre les organismes ?

COMMUNICATION DES RISQUES

1. Quelles mesures concrètes seront prises pour communiquer les risques liés à l'entraînement pendant la pandémie de COVID-19?
2. Quels processus permettront de limiter les conséquences de la propagation de mauvaises informations provenant d'autres sources?

► Annexe D – Évaluation des risques et outil de réduction des risques pour les clubs

Outil de réduction des risques pour les clubs d'À nous le podium

L'évaluation des risques et l'outil de réduction des risques pour les clubs ont été développés dans l'intention d'aider et de guider les clubs locaux à offrir plusieurs programmes sportifs.

Si les restrictions (provinciales et locales) en matière de déplacement et les mesures de distanciation physique se maintiennent ou augmentent, l'évaluation des risques pourrait ne pas s'appliquer, car les directives données par la santé publique (par exemple, nombre maximum de personnes lors d'un rassemblement, quarantaine après un déplacement, etc.) ont préséance et, de par leur nature même, pourraient empêcher tout entraînement.

La planification de routine comprend l'évaluation des risques afin de déterminer le risque global de propagation de la maladie. En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, une liste de contrôle des risques propres à la maladie en fonction des sports et de l'atténuation des risques a été élaborée par À nous le podium afin d'évaluer le risque de contamination à la COVID-19 dans les clubs sportifs.

Afin de fournir des réponses précises à la liste de contrôle suivante en matière d'évaluation et de réduction des risques, les responsables doivent être bien renseignés sur la pandémie actuelle de COVID-19. Ils doivent consulter les mises à jour quotidiennes sur la situation locale, provinciale et mondiale transmises par l'OMS, Santé Canada et par les autorités sanitaires provinciales.

Note : L'outil doit être rempli à même la feuille de calcul Excel (consulter tous les onglets), car les résultats y sont automatiquement calculés.

Il faut veiller à ce que cette évaluation des risques soit faite avec la participation des autorités locales de santé publique et, de préférence, que du personnel spécialisé en évaluation des risques, en épidémiologie et en mesures de contrôle des maladies infectieuses soit inclus dès les premières étapes de la planification.

Pour la détermination globale, les facteurs considérés comprennent les suivants :

- Le stade actuel de la pandémie de la COVID-19 à l'endroit où l'entraînement doit avoir lieu et la dynamique de transmission connue
- La provenance géographique des participants et leur nombre, ainsi que leur profil de risque individuel
- L'outil d'évaluation des risques
- Les mesures de réduction des risques actuellement en place ou réalisables

Il est important de se rappeler que, bien que les mesures de réduction des risques peuvent réduire le risque d'infections à la COVID-19, elles n'éliminent pas complètement la menace.

Le **Comité consultatif de médecine sportive (CCMS)**, les **autorités de santé publique canadiennes** et l'**OMS** estiment que toutes les régions où il y a une transmission communautaire devraient sérieusement restreindre les rassemblements ayant le potentiel d'amplifier la maladie, et recommandent de respecter les mesures de distanciation physique.

► Annexe D – Évaluation des risques et outil de réduction des risques pour les clubs *(a continué)*

Cet outil a été adapté de la [liste de vérification de l'OMS pour l'évaluation et l'atténuation des risques lors de grands rassemblements](#) et de [l'outil canadien](#) (Annexe A du Cadre du retour au sport de haute performance d'À nous le podium) spécialement conçu pour les clubs de sport au Canada dans le but d'évaluer et de réduire les risques de transmission de la COVID-19 lors de la reprise des séances d'entraînement dans les clubs sportifs.

Nous tenons à remercier chaleureusement Rowing Canada Aviron, en particulier le Dr Mike Wilkinson et Jennifer Fitzpatrick, pour leur rôle important dans le développement de la liste de vérification initiale pour l'évaluation et la réduction des risques dans tous les clubs d'aviron au Canada.

► Annexe E – Ligne d'assistance du sport canadien

La [ligne d'assistance du sport canadien](#) est un service offert en partenariat par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et le Centre canadien de la santé mentale et du sport (CCSMS). Elle est financée par le gouvernement du Canada.

La ligne d'assistance du sport canadien a été créée pour s'assurer que les athlètes canadiens de tous les niveaux puissent faire du sport et de la compétition dans un environnement accueillant et sécuritaire. Visitez leur site Internet pour plus d'informations.

Ligne D'ASSISTANCE
DU SPORT CANADIEN

ANONYME | CONFIDENTIELLE | INDÉPENDANTE | BILINGUE

1 888 83SPORT (77678)
info@sport-sans-abus.ca
www.sport-sans-abus.ca

8h à 20h (HE)
7 jours sur 7

Canada